

Les feux de forêt au Bas-Saint-Laurent : Un enjeu majeur au début du XX^e siècle

Maude FLAMAND-HUBERT

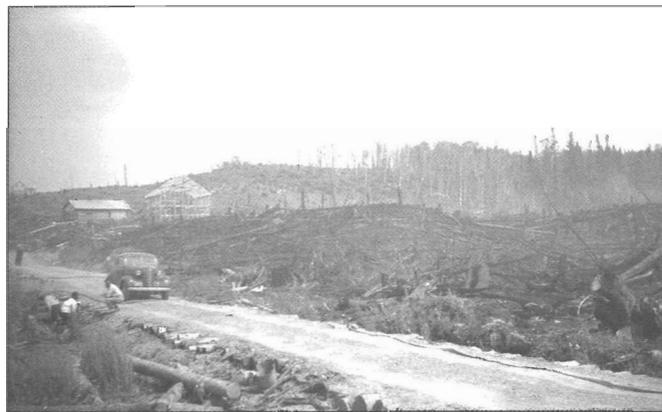
Le feu demeure encore aujourd'hui un élément qui dépasse souvent l'homme et afflige par les désastres qu'il laisse derrière lui. Plus particulièrement, les feux de forêts sont des manifestations impressionnantes par leur ampleur et la superficie des étendues affectées. Malgré les mesures de prévention en place, qui permettent de limiter les dommages causés aux infrastructures et à la population, de nombreux incendies forestiers se déclarent chaque année au Québec. Au Bas-Saint-Laurent, ce nombre et les conséquences sont cependant minimales¹. Mais il en fut tout autrement à une certaine époque, alors que la majorité du territoire bas-laurentien était recouvert de forêt et que l'économie dépendait essentiellement de cette ressource.

Au tournant du 20^e siècle, les incendies forestiers représentaient l'une des principales menaces à l'établissement des entreprises et des habitants. Du mois de mars au mois d'octobre, la crainte de voir un feu se déclarer en forêt et atteindre possiblement une usine de sciage ou un centre de colonisation mobilisait les populations. Quelques fonds d'archives et surtout plusieurs articles de journaux exposent l'importance que pouvaient avoir les incendies et leurs conséquences sur le développement de la colonisation et de l'industrie forestière. Il faut bien sûr se remettre dans le contexte de l'époque afin de comprendre l'ampleur de la menace que les feux de forêt pouvaient représenter. Mais c'est aussi une partie de l'histoire pour l'appropriation du territoire et des ressources qui se cache derrière les feux de forêt, généralement attribués à l'activité humaine et notamment aux activités de colonisation. Nous verrons

que la lutte contre les feux de forêt était aussi un enjeu important dans l'opposition qui existait entre les industriels et les colons.

L'homme, principale cause des feux de forêt

Au début du 20^e siècle, la situation du Bas-Saint-Laurent ressemblait en plusieurs points aux autres régions du Québec. La forêt était alors la principale source de revenus dans les territoires nouvellement ouverts à la colonisation. La hausse de son exploitation au tournant du 20^e siècle, l'industrialisation et les mouvements massifs de colonisation sont autant des causes associées à l'augmentation du nombre des foyers d'incendie et des superficies brûlées. En plus de menacer les établissements de colonisation et les scieries éparpillés un peu partout sur le territoire, les hectares dévastés représentaient une perte nette pour les exploitants forestiers, petits ou grands. On a donc dû rapidement s'adapter à cette réalité et développer des moyens pour contrôler le phénomène, ce qui ne fut pas sans modifier certaines pratiques et finalement toute la relation qu'entretenaient les différents utilisateurs avec la forêt.



Feu de forêt à Saint-Paulin-de-Matane/Eugène Gagné – 1941, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E6,S7,SS1,P1648.

À cette époque, de nombreux établissements agricoles étaient dispersés sur le territoire, regroupés en petites paroisses ou en missions de colonisation. Il en allait de même des moulins à scie, isolés, qui suivaient les limites des zones d'exploitation. L'expansion du chemin de fer, qui fait son arrivée au cours de la décennie 1890 dans les vallées (Matapédia et Témiscouata), était alors la source de nombreux feux de forêt. Le passage du train laissait régulièrement s'échapper des escarbilles, et des foyers d'incendie avaient tôt fait de prendre une expansion hors de contrôle dans ces régions presque inhabitées et difficiles d'accès. Pour l'ensemble du Québec, sur 751 incendies survenus dans la forêt publique de 1919 à 1923, quelque 470 auraient été déclenchés par des locomotives ou des employés de chemin de fer. C'est pourquoi dès 1920 des mesures ont été prises pour limiter les dégâts imputables au chemin de fer, en insistant notamment sur la vérification des locomotives à la sortie des hangars².

Plusieurs incidents débutaient aussi à l'intérieur des moulins à scie, à la suite de l'explosion des bouilloires, d'étincelles échappées des brûleurs, de courroies qui surchauffaient ou de problèmes électriques³. Comme autres sources probables de déclencher un incendie, on identifiait les feux de camps ou les cigarettes et pipes mal éteintes par les ouvriers forestiers, les chasseurs, pêcheurs et simples villégiateurs. Mais généralement, le principal responsable était le colon et ses feux d'abatis, qui se trouvaient souvent hors de contrôle et se propageaient à la forêt environnante. Même s'il est souvent difficile d'identifier la cause exacte des feux, on constate effectivement que

de façon générale la majorité des incendies forestiers progressaient en suivant les limites du territoire habité¹.

Quand le feu compromet l'établissement des colons

Si les colons étaient les principaux responsables des feux de forêt, ils en étaient aussi les principales victimes. Le cycle des saisons et les variations de température influençaient aussi les risques de propagation du feu. La période s'étalant de mars à octobre, ponctuée d'épisodes de sécheresse, représentait une menace anticipée qui suscitait la crainte. « [...] *C'est devenu presque une tradition que l'apparition, à date fixe, chaque année du « Monstre rouge », peu après les derniers jours d'avril* »⁵, rapportait un article paru en première page dans *Le Progrès du Golfe*, le 6 mai 1938.

Cette peur reposait sur le souvenir d'épisodes particulièrement désastreux. On remarque que certaines années ont été très destructrices, alors que des températures sèches et des vents violents favorisaient tout autant le déclenchement des foyers d'incendie que leur propagation. Au cours de celles-ci, le feu sévissait simultanément à plusieurs endroits. Le plus grand incendie jamais survenu demeure celui de 1923, alors que 300 km² de forêt furent consumés entre les rivières Matapédia et Patapédia⁶. Au Témiscouata, les villages de Sully et de Glendyne, Les Étroits et Sainte-Françoise-de-Whithworth furent complètement détruits alors que les villages de Saint-Honoré et Estcourt subirent quant à eux de graves dégâts. On dit que toute la région était coupée du reste du monde, les poteaux de télégraphe et de téléphone n'ayant pas résisté au brasier⁷. Certains villages n'ont tout simplement jamais été reconstruits puisque la forêt, ressource sur laquelle était basée leur économie, se trouvait aussi détruite.

En 1932, plusieurs régions sont encore affectées. À Albertville, le rang de l'église est atteint par les flammes. La paroisse de Sainte-Marguerite est encore moins



Feu de forêt provenant de feux d'abattis de colons/
J.W. Michaud – 1942, Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, E6,S7,SS1,P13900.

chanceuse, comme le décrit cet article dans *Le Progrès du Golfe* : « [...] Neuf des nouvelles habitations furent détruites de fond en comble avec leur contenu mettant les familles qui les occupaient dans la plus grande détresse. Des voisins charitables hébergèrent ces familles qui sont maintenant acculées aux portes de la ruine entière après avoir eu l'espérance d'une récolte profitable pour cet automne »⁸. Ce genre de situation était fréquent et décourageait bien des colons de poursuivre leur établissement. La majorité ne possédant pas d'assurances personnelles, ils devaient compter sur les secours de l'État, qui se faisaient souvent attendre et ne comblaient pas tous les besoins. La correspondance conservée dans le fonds d'archives de Léo-Pierre Bernier, prêtre missionnaire au Témiscouata, est représentative de cette situation, comme le démontre cette lettre qui lui est adressée par un résident de Les Étroits le 14 juillet 1932 :

Mr. Je vous écris encore une fois je veut savoir si on va avoir du secours pour se rebatir sur notre lot [...] nos batisses sont brulé le 17 mai nous reston loin de notre ouvrage c'est bien fatigant marché si loin pour aller sur notre lot [...] c est pas un temps pour faire des farce et rire de nous c'est du serieux qu'il faut si on a pas de secour on a intention de vendre nos animaux et tout se qui nous reste et aller demeuré en ville car on a pas le moyen se rebatir et il a aucun loyer à louer par ici [...] si vous vous occupé pas de nous on

*s'en souviendra un jour*⁹.
(texte intégral, non corrigé)

Deux ans plus tard, les centres de colonisation du Témiscouata étaient encore une fois la proie des flammes. L'abbé Léo-Pierre Bernier rendait ainsi compte de la situation au ministère de la Colonisation, qui tardait à intervenir :

Les feux de forêt, qui ont fait rage dans notre région depuis dimanche, ont fait des dégâts indescriptibles et jeté dans la plus noire misère bon nombre de familles de colons. Il a fallu organiser les premiers secours essentiels et nous n'avons pas pu attendre les autorisations demandées. Nous avons à Lejeune, Canton Auclair, trente et une bâtisses d'incendiées et deux écoles. À St-Émile, une seule maison. À Biencourt, une cinquantaine de bâtisses sont brûlées et quelques-unes sur le rang III N.-O. de Biencourt, paroisse de Lac-des-Aigles. À ce dernier endroit, les gens ont dû se plonger dans le lit de la rivière Horton, pour ne pas être brûlés vifs.

*C'est dire que la désolation est grande. [...] En attendant, j'aurai à voir aux familles qui sont à la belle étoile, sans autres vêtements que ceux dont ils étaient revêtus. J'attends toujours une autorisation pour pouvoir encourager mes gens et les empêcher de tout lâcher. Ce serait encore un plus grand mal. La pluie d'hier soir a calmé l'ardeur des brasiers. Espérons que l'incendie est enrayé*¹⁰.

La lutte contre ce genre d'incendies majeurs nécessitait la mobilisation d'un grand nombre d'hommes, (certains événements rapportés indiquent plus de deux cents hommes) donnant lieu à des démonstrations de solidarité impressionnante. Armés simplement de pelles, de haches et de seaux d'eau, il fallait compter de deux à trois jours pour maîtriser le brasier, et attendre qu'il s'éteigne totalement par lui-même. À partir des années 1940, la mécanisation des équipements et le

développement des communications permirent d'améliorer la situation. Mais ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que ces moyens furent vraiment accessibles et efficaces.

Propagande et réglementation

Ces vagues d'incendies ont bien sûr poussé les autorités gouvernementales à agir afin de limiter les dégâts encourus. Tous les utilisateurs de la forêt, et principalement les colons, étaient ciblés par des campagnes de propagande pour la protection des forêts contre le feu. On employait différents moyens pour sensibiliser le public : conférences dans les paroisses avec appareils cinématographiques; concours scolaires de niveau régional, provincial et national sur l'importance de protéger la forêt; distribution de tracts, de brochures et d'affiches; parution de nombreux articles dans les journaux; semaine thématique consacrée à la protection des forêts, etc. Afin d'assurer l'organisation de ces activités en collaboration avec le Service de protection du ministère des Terres et forêts, des associations furent mises sur pied à travers tout le Québec à partir de 1914. Au Bas-Saint-Laurent, la Southern St. Lawrence Forest Protective Association regroupait les principaux concessionnaires de la région¹¹. Cette mesure avait pour but d'assurer la contribution des compagnies pour la protection d'une ressource dont elles étaient les principaux bénéficiaires. La collaboration du clergé était grandement sollicitée en raison de son influence et de sa proximité avec la population.

Pour sensibiliser la population, on mettait à contribution les nouvelles connaissances scientifiques en expliquant les cycles de régénération de la forêt et les conséquences des incendies sur les récoltes futures. On insistait particulièrement sur les impacts menaçant directement la population, soit sur la perte des emplois reliés à l'exploitation forestière. Le 1^{er} juin 1944, un article paru dans *Le Progrès du Golfe* tente de sensibiliser ainsi le public : « *Le meilleur service que tout citoyen puisse rendre à nos soldats à leur retour du front pour leur assurer un emploi dans l'industrie des sciages au*

Canada, c'est de mettre un terme au présent gaspillage qu'amènent les feux de forêt, au dire de S. C. Thompson, président de l'Association canadienne des marchands de bois, dans un communiqué qu'il nous transmet aujourd'hui »¹². On en fait une cause nationale et patriotique, en employant des expressions accrochantes telles que « *Sujet d'importance vitale* », « *Cause éminemment nationale* »¹³, ou « *Qui aime la forêt, aime son pays* »¹⁴, « *La forêt : patrimoine de nos enfants* »¹⁵.

Les succès de la sensibilisation n'étaient pas toujours à la hauteur des espérances. Certaines restrictions et des lois furent donc imposées aux utilisateurs de la forêt afin d'enrayer le fléau. Parmi celles-ci, on retrouve l'obligation de détenir des permis de brûlage pour les feux d'abatis et pour la circulation en forêt, qui était même parfois tout simplement interdite. Ces mesures n'étaient pas toujours acceptées facilement par les populations, et les garde-feux, principalement employés par les compagnies forestières, devenaient le symbole d'une autorité répressive.

Au Bas-Saint-Laurent, comme dans plusieurs régions du Québec, ces réglementations ont souvent amplifié les conflits déjà existants entre les compagnies forestières et les colons, qui se disputaient l'exclusivité du territoire. Bien que des lois provinciales existaient déjà depuis les années 1870 afin d'interdire les feux d'abatis pendant certaines périodes de l'année (généralement entre les mois de mai et septembre¹⁶), il demeurait cependant difficile de faire respecter la réglementation en raison de la dispersion des installations. Au cours des années 1917-1918, une nouvelle loi abolissait strictement les méthodes de défrichage par brûlis et imposait le ramassage des déchets en piles afin de mieux contrôler les zones de brûlage. L'obtention d'un permis spécial émis par le garde-feu était aussi nécessaire avant de procéder à l'élimination des débris du défrichage. Ce changement dans les pratiques représentait pour les colons du Bas-Saint-Laurent une difficulté supplémentaire à leur établissement, en augmentant les tâches associées au défrichement et

en retardant la préparation des terres pour l'agriculture. C'était effectivement grâce au feu que l'on parvenait encore à éliminer totalement les résidus de souches et autres débris ainsi qu'à fertiliser la terre. Les colons d'Amqui et de Matane se sont même unis dans une requête pour revendiquer des amendements à la nouvelle loi. Ils réclamaient notamment des indemnités relativement aux pertes de productivité encourues et à la baisse de la valeur foncière de leurs terres.

Les deux dimensions du discours

Les feux de forêt, menace réelle incontestable, étaient donc aussi un enjeu important dans la lutte qui opposait les compagnies forestières et les colons pour l'utilisation du territoire. Si les territoires concédés aux compagnies étaient protégés par les associations de concessionnaires, le reste du domaine public, qui comprenait les terres coloniales et les réserves cantonales, n'était pour sa part protégé par aucune association et relevait directement du ministère des Terres et forêts et des instances locales, dont les moyens étaient bien souvent limités. Des reproches étaient d'ailleurs souvent adressés par les associations à l'effet que les incendies se déclarant dans ces portions de territoire n'étaient pas contrôlés et se répandaient ensuite à la forêt concédée¹⁷. Les compagnies présentaient donc cette situation comme une menace à la sécurité des approvisionnements, et l'utilisaient comme argument dans leurs requêtes visant la création des réserves forestières et pour une délimitation plus stricte entre le domaine forestier et celui de la colonisation¹⁸.

Accusés d'être responsables des incendies et soumis à une réglementation de plus en plus restrictive, les colons ont tenté de montrer à leur tour que les industriels favorisaient aussi la propagation des incendies. Le 3 octobre 1924, *Le Progrès du Golfe* publiait un mémoire présenté à l'occasion du Congrès agricole par Pierre Gagnon, maire de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, au nom des citoyens des comtés de Rimouski, Matane et Matapédia. Ce mémoire est un plaidoyer visant à démontrer que

les colons, si souvent blâmés, ne sont pas les seuls responsables du nombre élevé de feux déclarés en forêt. On y cible les méthodes de récolte pratiquées par les compagnies, qui favorisaient un environnement propice aux incendies, comme tente de le démontrer cet extrait dans lequel les deux inspecteurs désignés rapportent leurs constatations :

[...] Nous nous sommes rendus à l'endroit désigné et après avoir parcouru et examiné ces forêts ravagées par le feu [...] nous avons constaté qu'il y a, dans cette région, environ dix-huit millions de pieds de bois marchand en perte pour n'avoir pas été coupés à la suite des feux de forêts [...] Ce bois est encore utilisable, mais va se perdre complètement s'il n'est pas exploité. [...] Afin de connaître pourquoi le feu se propage si facilement dans la forêt nous avons, le 6 septembre, été examiner la manière que la forêt non brûlée est exploitée depuis trois ans près de la rivière Mistigouèche, aussi dans le canton Ouimet [...] Après avoir examiné attentivement le travail d'exploitation, nous avons constaté que la forêt était exploitée en y pratiquant beaucoup de chemins et qu'une quantité considérable de jeunes arbres, ayant un diamètre inférieur à celui prévu par la loi, sont coupés et détruits par ce mode d'exploitation. Nous avons aussi constaté qu'une assez grande quantité de jeunes arbres ayant un diamètre légal étaient coupés et laissés dans les déchets. Le travail d'exploitation tel qu'il se pratique actuellement détruit la forêt dans une proportion de 90 à 100 %; tandis que si l'exploitation était faite à la chaîne, c'est-à-dire sans pratiquer de chemins le moins possible, on épargnerait les jeunes arbres et la forêt ne serait détruite que dans une proportion de 50 %, et cela diminuerait considérablement le danger d'incendie dans les forêts¹⁹.

Quelques années plus tard, Mgr Courchesne, devenu évêque de Rimouski et particulièrement préoccupé par les débats entre l'exploitation forestière et la colonisation, voyait aussi, dans les avertisse-

ments et les sanctions émises contre les colons, une stratégie injuste du ministère des Terres et Forêts visant à nuire à la colonisation et à favoriser l'occupation exclusive du territoire au profit des compagnies. Il écrivait ainsi ses impressions à Alfred Dubé, alors député de Rimouski : « [...] *Le marchand de bois recommence ou continue de décourager l'occupation paisible du sol en pillant le bois et en ne laissant au colon que le nid à feu de la brousse : [Voilà] ce qui reste après le brigandage de la compagnie Price quand elle travaille dans les réserves du gouvernement et qu'elle se fait suivre par la colonisation. [...] »²⁰.*

Finalement, on constate que le discours tenu de part et d'autre contre les feux de forêt s'intègre à l'ensemble des récriminations que s'adressaient les compagnies et les défenseurs de la colonisation. Chacun des partis utilisait la lutte aux feux de forêt pour défendre ses intérêts et démontrer comment pourrait être amélioré, à son avantage, le régime de répartition des richesses naturelles alors en vigueur.

Les feux de forêt : bilan d'un phénomène

Les enjeux liés à la protection des forêts contre le feu étaient majeurs dans la première moitié du 20^e siècle. Pour plusieurs, le passage d'un incendie représentait la destruction complète de plusieurs mois d'efforts acharnés à défricher la terre. Pour d'autres, il s'agissait de milliers de mètres de bois perdus, la faillite d'une entreprise ou la perte d'un emploi. La présente recherche ne couvre pas l'ensemble du sujet, mais deux conclusions principales ressortent de l'analyse des documents consultés.

Sans aucun doute, les feux de forêt ont transformé les habitudes et pratiques forestières. Pour les compagnies, la lutte contre les incendies forestiers est devenue l'une des premières implications morales et financières les liant à la protection des forêts. Pour les colons, ce fut un élément déclencheur de changement dans les procédés de défrichage, mettant fin à la méthode des brûlis. Mais les feux de forêt à eux seuls n'expliquent pas toutes ces transformations. D'autres bouleversements

communs au début du 20^e siècle, comme la mécanisation, l'évolution des connaissances scientifiques et les intérêts politiques ou économiques ont contribué à ce passage.

Au-delà de ces conséquences concrètes, les enjeux liés à la protection des forêts contre le feu se sont ajoutés comme source de conflit entre les compagnies forestières et les défenseurs de la colonisation. Cette cause noble est ainsi devenue un argument de choix sur lequel appuyer ses revendications. Les industriels ont argumenté contre la colonisation en raison des dangers d'incendie liés au brûlage des abatis, et les colons en tentant de démontrer que les techniques industrielles de coupe favorisaient la propagation des feux de forêt. Qui aurait alors pu s'opposer à une amélioration du contrôle des incendies? Cet argument accompagnait donc des demandes dont les intérêts financiers sous-jacents étaient souvent très importants.

La suppression des feux de forêts préoccupait les autorités gouvernementales depuis le milieu du 19^e siècle. Après environ un siècle d'efforts, on considère les années 1960 comme la décennie au cours de laquelle un système relativement efficace fut mis en place pour détecter et contrôler les feux de forêt. Bien d'autres facteurs avaient aussi changé entre-temps, et l'époque de la colonisation semblait déjà loin derrière.

Notes

- 1 À titre d'information, on comptait en 2006 seulement dix-huit foyers d'incendie déclarés pour l'ensemble des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La moyenne annuelle au cours de la décennie 1996-2005 était de quarante-deux incendies. Statistiques de la SOPFEU, « Bilan au 31 août 2006 », disponibles sur Internet à l'adresse http://www.sopfeu.qc.ca/html/francais/pointschauds/communiques.php?com_id=161
- 2 Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 392.
- 3 *Ibid.*, p. 427.
- 4 *Atlas régional du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, [Mont-Joli], BAEQ/ARDA, 1966, carte C-13 : « Les feux de forêt de 1925 à 1964 ».
- 5 *Le Progrès du Golfe*, « Le “ Monstre rouge ” », 6 mai 1938, p. 1.
- 6 Jean-Charles Fortin, *op. cit.*, p. 427.
- 7 *L'Action catholique*, « Deux villages détruits par les feux de forêt », 14 juin 1923, p. 10; *Le Saint-Laurent*, « Aidons les malheureux sinistrés du Témiscouata », 28 juin 1923, p. 4.
- 8 *Le Progrès du Golfe*, « Feux de forêt dans la vallée Matapédia », 20 mai 1932, p. 5.
- 9 Lettre de Philemon Rousseau à Monsieur l'abbé Bernier, 14 juillet 1932, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Léo-Pierre Bernier, cote UQAR 79-02-8.1, Dossier « Sinistres ».
- 10 Lettre de l'abbé Léo-Pierre Bernier à Monsieur J.-E. Garon, directeur des Services de la colonisation, 29 mai 1935, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Léo-Pierre Bernier, cote UQAR 79-02-8.1, Dossier « Sinistres ».
- 11 À noter que la Price Brothers Company se dissocia dès 1924 de l'association régionale pour former sa propre association, la Price Brothers Forest Protective Association. Patrick Blanchet, *Feux de forêt, l'histoire d'une guerre*, Montréal, Éditions Trait d'Union, 2003, p. 92.
- 12 *Le Progrès du Golfe*, « Gare aux feux de forêt », 1^{er} juin 1944, p. 3.
- 13 *Le Progrès du Golfe*, « La protection des forêts », 22 avril 1921, p. 2
- 14 *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, « Aimer la forêt », 22 avril 1948, p. 18.
- 15 *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, « La forêt : patrimoine de nos enfants », 12 août 1943, p. 4.
- 16 Patrick Blanchet, *op. cit.*, p. 53.
- 17 On en trouve un exemple dans l'article « Cours sur la protection des forêts à la réserve Parke », paru dans *Le Progrès du Golfe*, le 1^{er} mai 1958, p. 32.
- 18 Les correspondances, rapports et procès-verbaux conservés dans les dossiers « Protection des forêts » et « Colonisation » aux Archives de l'Archidiocèse de Rimouski.
- 19 *Le Progrès du Golfe*, « Pour remédier aux dégâts causés par les feux de forêt », 3 octobre 1924, p. 1.
- 20 Lettre de Mgr Georges Courchesne à Alfred Dubé, 17 juillet 1937, cote A-20, dossier « Protection des forêts », Archives de l'Archidiocèse de Rimouski.